

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NovaTec® Solub Complete 18-18-18

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : AJM5-500F-H00D-N81T

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h  
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Conseils de prudence : **Prévention:**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Élimination:**

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais inorganique

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--------------------------------|----------------|--------------------------|
|--------------|--------------------------------|----------------|--------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

Version 1.0      Date de révision: 01.05.2025      Numéro de la FDS: M0498      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.05.2025

|                    | Numéro d'enregistre-<br>ment                        |                                        |              |
|--------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------|
| nitrate d'ammonium | 6484-52-2<br>229-347-8<br>01-2119490981-27-<br>0050 | Ox. Sol. 3; H272<br>Eye Irrit. 2; H319 | >= 20 - < 30 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
Méthémoglobinémie

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Poudre chimique sèche  
Brouillard d'eau  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Le produit lui-même ne brûle pas.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## NovaTec® Solub Complete 18-18-18



|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |

---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver à l'écart des acides forts.  
Conserver à l'écart des bases fortes.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition              | Effets potentiels sur la santé  | Valeur               |
|---------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| nitrate d'ammonium  | Travailleurs       | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 36 mg/m3             |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau            | Long terme - effets systémiques | 5,12 mg/kg p.c./jour |
|                     | Consommateurs      | Ingestion                       | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |
|                     | Consommateurs      | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 8,9 mg/m3            |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau, Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement      | Valeur  |
|---------------------|--------------------------------------|---------|
| nitrate d'ammonium  | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Matériel : Gants

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|                |                                 |                            |                                                                                    |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>1.0 | Date de révision:<br>01.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>M0498 | Date de dernière parution: -<br>Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Filtre de type P

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : vert

Odeur : aucun(e)

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Inflammabilité : Ne brûle pas

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : ne s'enflamme pas

Température de décomposition : > 130 °C  
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|                |                                 |                            |                                                                                    |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>1.0 | Date de révision:<br>01.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>M0498 | Date de dernière parution: -<br>Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|

pH : 3 - 5 (20 °C)  
Concentration: 100 g/l

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Densité : non déterminé

Masse volumique apparente : env. 1.025 kg/m³

Caractéristiques de la particule  
Répartition de la taille des particules : D50 = 340 µm ± 70 µm  
Mesure technique: analyse par tamisage

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 3.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.  
Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Surface (s) chaude (s)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

Sources directes de chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes  
Matières organiques  
Acides forts  
Poudres métalliques

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre  
Oxydes de phosphore  
Oxydes d'azote (NOx)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### nitrate d'ammonium:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |

---

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

|                    |   |                                   |
|--------------------|---|-----------------------------------|
| Espèce             | : | Rat                               |
| NOAEL              | : | > 1.500 mg/kg                     |
| Voie d'application | : | Oral(e)                           |
| Durée d'exposition | : | 28 d                              |
|                    |   |                                   |
| Espèce             | : | Rat                               |
| NOAEL              | : | = 256 mg/kg                       |
| Voie d'application | : | Oral(e)                           |
| Durée d'exposition | : | 52 w                              |
| Méthode            | : | OCDE ligne directrice 453         |
|                    |   |                                   |
| Espèce             | : | Rat                               |
| NOAEL              | : | >= 185 mg/kg                      |
| Voie d'application | : | Inhalation (poussière/buée/fumée) |
| Durée d'exposition | : | 2 w                               |
| Méthode            | : | OCDE ligne directrice 412         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

|                                                               |                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Poisson): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                           |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h                                   |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : CE50r (Diatomées): 1.700 mg/l<br>Durée d'exposition: 10 h                                        |
| Toxicité pour les microorganismes                             | : CE50 (boue activée): 1.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 3 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |   |         |
|------|---|---------|
| ADN  | : | UN 1477 |
| ADR  | : | UN 1477 |
| RID  | : | UN 1477 |
| IMDG | : | UN 1477 |
| IATA | : | UN 1477 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |   |                               |
|------|---|-------------------------------|
| ADN  | : | NITRATES INORGANIQUES, N.S.A. |
| ADR  | : | NITRATES INORGANIQUES, N.S.A. |
| RID  | : | NITRATES INORGANIQUES, N.S.A. |
| IMDG | : | NITRATES, INORGANIC, N.O.S.   |
| IATA | : | Nitrates, inorganic, n.o.s.   |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN  | :      | 5.1                  |
| ADR  | :      | 5.1                  |
| RID  | :      | 5.1                  |
| IMDG | :      | 5.1                  |
| IATA | :      | 5.1                  |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                                   |   |     |
|-----------------------------------|---|-----|
| ADN                               |   |     |
| Groupe d'emballage                | : | III |
| Code de classification            | : | O2  |
| Numéro d'identification du danger | : | 50  |
| Étiquettes                        | : | 5.1 |
| ADR                               |   |     |
| Groupe d'emballage                | : | III |
| Code de classification            | : | O2  |
| Numéro d'identification du danger | : | 50  |
| Étiquettes                        | : | 5.1 |
| Code de restriction en tunnels    | : | (E) |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |

---

### RID

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| Groupe d'emballage                | : III |
| Code de classification            | : O2  |
| Numéro d'identification du danger | : 50  |
| Étiquettes                        | : 5.1 |

### IMDG

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Groupe d'emballage | : III                 |
| Étiquettes         | : 5.1                 |
| EmS Code           | : F-A, S-Q            |
| Remarques          | : Composés d'ammonium |

### IATA (Cargo)

|                                               |            |
|-----------------------------------------------|------------|
| Instructions de conditionnement (avion cargo) | : 563      |
| Instruction d'emballage (LQ)                  | : Y546     |
| Groupe d'emballage                            | : III      |
| Étiquettes                                    | : Oxidizer |

### IATA\_P (Passager)

|                                                  |            |
|--------------------------------------------------|------------|
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 559      |
| Instruction d'emballage (LQ)                     | : Y546     |
| Groupe d'emballage                               | : III      |
| Étiquettes                                       | : Oxidizer |

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Dangereux pour l'environnement | : non |
|--------------------------------|-------|

### ADR

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Dangereux pour l'environnement | : non |
|--------------------------------|-------|

### RID

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Dangereux pour l'environnement | : non |
|--------------------------------|-------|

### IMDG

|                |       |
|----------------|-------|
| Polluant marin | : non |
|----------------|-------|

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| Base réglementaire | : Code IMSBC |
|--------------------|--------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

Remarques : Il n'est pas autorisé de transporter le produit en vrac.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

nitrate de potassium (ANNEXE II)  
nitrate d'ammonium (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

6 Nitrate de potassium: engrais composés à base de nitrate de potassium constitués de nitrate de potassium sous forme cristalline

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NovaTec® Solub Complete 18-18-18

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                    |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée: 01.05.2025 |

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Ox. Sol. : Matières solides comburantes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## NovaTec® Solub Complete 18-18-18



|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 01.05.2025        | M0498             | Date de la première version publiée:<br>01.05.2025 |

Ox. Sol. 3

H272

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR